

MINISTRES EXTRAORDINAIRES DE LA COMMUNION

LIGNES DIRECTRICES PASTORALES

I. INTRODUCTION

L'instruction général du missel romain fait la distinction entre un ministre ordonné (prêtre ou diacre) et d'autres ministres qui servent le prêtre ou distribuent la communion en tant que Ministre extraordinaire de la communion. L'exercice du ministère des Ministres extraordinaires de communion a un impact positif sur la célébration de l'Eucharistie ainsi que la pastorale aux malades et aux personnes confinées à domicile dans notre diocèse. Pour le bien de tous, le Diocèse d'Antigonish fournit ces lignes directrices pour les paroisses et tout le diocèse.

II. SÉLECTION

A. Les personnes choisies (homme et femme) devraient être des Catholiques romains matures, des personnes de caractères qui ont démontré par leur vécu chrétien, qu'ils et elles prennent leur foi au sérieux. Ce sont des personnes qui démontrent une dévotion profonde à l'Eucharistie.

1. Les ministres peuvent être nommés par la communauté toute entière ou par le conseil paroissial.
2. Les nominations peuvent être révisées par le comité de liturgie ou l'équipe paroissiale tout en sachant que la décision finale revient au prêtre.
3. Les jeunes adultes (de plus de 16 ans et confirmés) peuvent être considérés pour ce ministère s'ils rencontrent les critères mentionnés ci-haut.
4. Les individus ne devraient pas servir dans plus d'un ministère.

B. Une entrevue personnelle (par le pasteur) avec chaque individu est nécessaire afin d'avoir l'occasion de mieux connaître les gens et leur offrir la chance d'exprimer leur foi en rapport à l'Eucharistie et leurs sentiments quant au rôle de ce ministère.

III. FORMATION

- A.** La formation pour le ministère prend du temps mais elle est une occasion de développement de la foi des adultes.
- B.** Un programme en trois volets devrait être exigé pour tous ceux qui veulent servir dans un ministère liturgique.
1. Ces sessions peuvent être données par le pasteur, un membre de l'équipe paroissiale (directeur de catéchèse, ou adjoint à la pastorale), un membre de la Commission diocésaine de liturgie, une personne-ressource du secteur de la liturgie diocésaine ou un membre de la paroisse qui est engagé dans ce ministère depuis plusieurs années.
 2. Les ressources pour ces sessions sont disponibles au bureau "Office of Worship" (Centre de pastoral diocésain: 539-6188, poste 237)
- C.** Les sujets suivants devraient être abordés:
1. **Baptême** l'appel à tous les chrétiens et chrétiennes à entrer dans une nouvelle relation avec Dieu par l'Église.
 2. **Ministère** l'appel de tous les chrétiens et chrétiennes à se joindre à Jésus dans sa mission à amener toute l'humanité dans un seul Peuple par l'amour du Père.
 3. **Eucharistie** comme sacrifice, sacrement, repas et mémorial, ainsi qu'une appréciation des développements historiques.
 4. **La pratique des procédures** pour partager l'Eucharistie (calice et ciboire) avec l'assemblée et aussi pour apporter la communion aux malades et aux personnes confinées à domicile.

IV. RECONNAITRE

- A. Suite à leur période de formation, les personnes sont présentées à l'assemblée pendant une célébration communautaire (l'eucharistie dominicale), afin d'être reconnues en tant que Ministres extraordinaires de la communion.

- B. Le mandat recommandé pour ce ministère est de quatre ans. Ce mandat peut être renouvelé d'un commun accord entre l'individu et la paroisse.
 - 1. Cette entente permet aux individus de se retirer sans gêne lorsque des raisons personnelles les motivent.
 - 2. Cela permet l'intégration de nouvelles personnes dans le ministère.
 - 3. Les gens sont généralement plus fiables lorsqu'ils acceptent une tâche pour un laps de temps spécifié.
 - 4. Ceci donne la chance d'offrir ses services dans d'autres ministères (une personne devrait seulement servir dans un ministère à la fois).
 - 5. Les gens peuvent avoir l'opportunité de revenir à un certain ministère après un certain temps (2 ans). Cette pratique peut s'avérer nécessaire dans des paroisses rurales ou quand le nombre de bénévoles est limité.

- C. L'évêque, le doyen ou le pasteur préside au Rite de reconnaissance.

- D. Le rite de présentation est disponible dans :

Célébrations pour la vie des paroisses Service
des publications de la CECC, 2005, pages
115-118

V. TENUE VESTIMENTAIRE

Les ministres extraordinaires de la communion devraient s'habiller de façon à démontrer un respect et une dignité convenable à l'Eucharistie et à l'assemblée. Il n'y a pas de vêtements particuliers pour les ministres extraordinaires de la communion. Habillez-vous convenablement, proprement et soigneusement.

VI. HYGIENE

- A. Dans le rituel eucharistique il n'y a aucune directive qui stipule que le Ministre extraordinaire de la communion se lave les mains.
1. Lorsqu'un prêtre se lave les mains ou les doigts durant la liturgie eucharistique, il s'agit d'un geste symbolique plutôt que pratique... (« Lave-moi de mes fautes, Seigneur, purifie-moi de mon péché »)
 2. Les ministres devraient se joindre spirituellement au président lorsqu'il pose ce geste.
 3. Nettoyez vos mains et vos ongles de la même manière que vous le feriez si vous prépariez de la nourriture pour servir vos invités à table. Il est recommandé de se laver les mains dans la sacristie avant la messe ou lorsque vous préparez pour la messe. Vous ne vous lavez pas les mains avec un gel antiseptique avant de servir de la nourriture à vos invités et vous ne devriez pas le faire avant de servir des hosties consacrés aux paroissiens et paroissiennes. **Si vous souffrez d'un rhume ou de la grippe vous devriez demander à quelqu'un de vous remplacer pour cette messe.**

VII. PROCÉDURES DURANT LA MESSE

Au moins **10 minutes avant** le début de la liturgie, le ministre extraordinaire de la communion devrait signaler sa présence au président.

- A. Avant la messe: (Dans certaines églises la plupart de ces tâches sont effectuées par le sacristain ou la sacristine mais vous devriez toujours vérifier.)

1. Remplissez le calice de vin et le ciboire avec une quantité suffisante d'hosties pour cette célébration. Servez-vous de vos mains pour transférer les hosties du contenant au ciboire afin d'éviter d'avoir des miettes au fond.
2. Remplissez le flacon/décanteur avec le vin si toute l'assemblée communie sous les deux espèces. Remplissez le contenant d'eau avec de l'eau fraîche.
3. Assurez-vous d'avoir un purificateur pour chaque calice utilisé et qu'un corporal soit avec le calice principal qui sera consacré. Placez un corporal sur la crédence pour la purification des vaisseaux sacrés et un purificateur de plus au cas où il y aurait un dégât.
4. Vérifiez combien d'hosties consacrées sont en réserve dans le tabernacle. **On devrait essayer de seulement consacrer une quantité suffisante d'hosties pour cette célébration eucharistique**
5. Assurez-vous que tout ce qui est nécessaire pour la messe est sur la crédence ou sur la table des offrandes.

B Pendant la messe:

1. Lorsque l'assemblée à commencer l'échange de la paix vous devriez vous rendre au sanctuaire sans tarder. **Vous devriez vous asseoir vers l'avant de l'église et lorsque vous arrivez au sanctuaire vous tenir debout d'un côté.**
2. Vous ne devez pas faire de genuflexion ou vous incliner devant l'autel ou le tabernacle mais plutôt vous rendre directement au sanctuaire. Les ministres extraordinaires de la communion ne devraient pas approcher l'autel avant que le prêtre ait lui-même communié.
3. Lorsque l'échange de la paix est terminé, la chorale chante "Agneau de Dieu" et vous devriez être dans le sanctuaire à ce moment. Vous serez donc prêt à vous approcher de l'autel pour recevoir la communion et éviter de faire attendre le reste de l'assemblée pour la communion.

4. Lorsque le président, les autres célébrants et le diacre ont reçu la communion, approchez-vous de l'autel pour communier à votre tour.
5. Les ministres extraordinaires de la communion doivent recevoir les vaisseaux sacrés du Président; ne jamais les prendre soi-même de l'autel en suivant le principe: "On ne peut pas donner ce que l'on n'a pas reçu soi-même".
6. S'il reste du pain ou du vin consacré après la communion, les retourner au corporel sur l'autel. Le prêtre (diacre) consommera le reste du vin consacré et retournera les hosties au Tabernacle.
7. Les vaisseaux sacrés sont amenés du corporel sur l'autel au corporel sur la crédence ou le prêtre ou le diacre les purifient.

C. Partager le pain et le vin de l'Eucharistie:

1. Le contact visuel est très important. Les paroissiens et paroissiennes feront une légère inclinaison avant de recevoir l'Eucharistie mais attendre qu'ils et elles se relèvent et fassent contact visuel avant de leur offrir la communion (on incline la tête une fois seulement avant de recevoir l'hostie et non pour le calice – seulement une action rituelle pour la communion).
2. Si une hostie est échappé et que le communiant ne la ramasse pas, le ministre de communion doit la ramasser et la consommer immédiatement ou la placer dans la paume de sa main et la retourner au corporel afin qu'on en dispose après la distribution de la communion.
3. Lorsqu'on sert le calice, utiliser le purificateur pour essuyer l'intérieur et l'extérieur du rebord. Ouvrir complètement le purificateur.
4. Lorsque le calice est vide, retourner au sanctuaire, placer le calice sur le corporel de l'autel. **Ne jamais servir une coupe vide!**
5. S'il reste du vin consacré après la communion, il doit être placé sur le corporel de l'autel afin que le prêtre (diacre) le consomme.
6. Le prêtre aura peut-être besoin d'aide afin d'amener les vaisseaux sacrés à la crédence pour les purifier. Sinon, retournez à votre place.

D. Après la messe:

Si l'église n'a pas de sacristain ou de sacristine pour retourner les vaisseaux sacrés à la sacristie, le ministre extraordinaire de la communion devraient tous les amener (calice, ciboire, patène), les laver à l'eau chaude dans la sacristie et les retourner là où on les garde.

VIII. LA COMMUNION AUX MALADES

Les personnes malades ou confinées à domicile sont unies au Peuple de Dieu en partageant l'Eucharistie. C'est pourquoi, la communion aux malades est prise directement de l'autel du pain consacré durant la messe.

1. Les ministres extraordinaires de la communion qui sont désignés pour apporter la communion aux malades doivent d'abord avoir communié eux-mêmes.
2. Lorsque tous les croyants ont communié, c'est à ce moment qu'ils s'approchent de l'autel.
3. À l'autel, le prêtre assisté du diacre, place le pain consacré dans des custodes et les remet aux ministres de communion.
4. Aucune prière n'est nécessaire à ce moment car c'est l'action de remettre les éléments aux ministres qui est important. De plus, une cérémonie d'envoi empiéterait sur le déroulement du chant de la communion.
5. À ce moment il y a plusieurs possibilités: les ministres peuvent demeurer près de l'autel et se joindre à la procession de la sortie ou ils peuvent retourner à leur banc. Ces deux options sont préconisées dans le Diocèse d'Antigonish. Autrement, les ministres de la communion peuvent partir immédiatement pour amener la communion aux malades.
6. Lorsque le prêtre a remis le pain consacré aux ministres, il se rend au siège du président.

7. La pratique de présenter la custode pour recevoir l'hostie au même moment ou le ministre de communion reçoit lui-même la communion est à déconseiller.

RESOURCES

GENERAL INSTRUCTION OF THE ROMAN MISSAL

Célébrations pour la vie des paroisses Service des publications de la CECC, 2005

Révisé: 24 novembre, 2011
Approuvé par: Brian Joseph Dunn
Évêque d'Antigonish